

DECFO/Communiqué de presse

L'ouverture rapide de négociations relatives au secteur enseignant et à la révision des fonctions et des postes confirme la juste analyse et la stratégie gagnante de la FSF.

La négociation de l'article 10 de la convention signée le 3 novembre avec le Conseil d'Etat (mesures concernant l'enseignement) et la mise en œuvre rapide de l'article 12 (réexamen des fonctions et des postes) annoncées ce jour par l'employeur constituent une nouvelle avancée.

La FSF est heureuse de pouvoir si rapidement retrouver les autres faïtières syndicales autour de la table de négociation.

L'article 12 permet de poursuivre l'histoire DECFO d'une manière dynamique!

En ouvrant au réexamen et à la négociation des fonctions perdantes, l'article 12 permet littéralement aux faïtières syndicales et aux employés attaqués et perdants de renverser le cours de l'histoire DECFO !

La FSF ne s'y est pas trompée, en signant d'abord la convention puis en appelant ses associations perdantes à manifester le 11 novembre dernier, tout en préparant les dossiers de réexamen des fonctions perdantes.

Dans ce contexte, alors que la signature de la convention a été largement décriée, la FSF relève avec malice que l'une des faïtières y a pourtant singulièrement fait référence dans un récent courrier au Conseil d'Etat. Cela prouve que l'analyse à laquelle la FSF a procédé était correcte : les possibilités d'ouverture qu'offre l'article 12 ne sont pas « du vent », contrairement à ce qui a été affirmé par ses détracteurs. La stratégie de la FSF est ainsi confirmée.

Le poids de la rue et celui de la négociation

La rue a parlé. Cela compte. Ainsi, le 11 novembre, la FSF a alimenté le flot des manifestants au sein duquel les calicots de ses associations étaient nombreux et explicites. Désormais, les négociations reprennent. Dès ce vendredi 14 novembre, pour le secteur enseignant du secondaire I et II, la FSF mettra tout en œuvre pour encore améliorer la situation des « perdants » de l'enseignement.

Certes, aujourd'hui, rien n'est encore gagné. Mais le nouveau round qui commence le 20 novembre prochain ouvre aux collaborateurs dont le salaire est « perdant sur une carrière » la possibilité d'obtenir justice. De même sera portée la voix de celles et de ceux dont le classement relève de l'arbitraire ou de l'incohérence, comme le reconnaît le courrier du Conseil d'Etat du 12 novembre.

La FSF mettra tout son poids dans cette bataille pour que les perdants, les déclassés, les humiliés de DECFO puissent retrouver leur juste salaire. Pour la FSF, ces séances de négociations doivent aboutir à des résultats concrets. Elles ne doivent pas être un alibi initié par le Conseil d'Etat dans le seul but de contenir la colère de la fonction publique.

Par ailleurs, il apparaît à la FSF qu'un « soulèvement général » serait contre-productif et incompris de la population vaudoise et du Parlement de ce canton, dont le vote positif est essentiel à la revalorisation des fonctions oubliées qui, désormais, sont à deux doigts d'être enfin réévaluées.

Lausanne, le 13 novembre 2008